



Ce document a été numérisé par le CRDP
d'Alsace pour la Base Nationale des Sujets
d'Examens de l'enseignement
professionnel

BREVET PROFESSIONNEL BOULANGER

**ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIQUE,
JURIDIQUE ET SOCIAL
DE L'ENTREPRISE**

U.43

SUJET

Vous venez d'obtenir votre BP boulanger et vous postulez dans une grande boulangerie parisienne. Lors de l'entretien d'embauche, le responsable de la boulangerie qui souhaite apprécier vos connaissances dans le domaine économique et juridique, vous remet 3 dossiers et vous demande de répondre aux questions.

DOSSIER 1 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE : 13 POINTS

DOSSIER 2 : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 15 POINTS

DOSSIER 3 : ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL : 12 POINTS

DOSSIER 1 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Vous disposez d'un texte (ANNEXE 1).
Lire ce texte.

ANNEXE 1

Source : internet http://194.250.166.231/plc/lettre/breve.php?id_breve=40

LE PRIX DE LA BAGUETTE

mercredi 14 janvier 2009.

DERNIÈRES BRÈVES

Depuis 1987, le prix du pain est fixé librement (ordonnance n°86-1.243 du 1er décembre 1986). **Chaque boulanger décide donc de ses étiquettes** et le prix de la baguette (250g) varie fortement d'une boulangerie à l'autre... Enfin, c'est surtout entre les boulangeries artisanales et les boulangeries de la grande distribution qu'on note des écarts. 85 à 90 centimes d'Euro en boulangerie artisanale, 40 à 50 centimes dans les grandes surfaces. **Du simple au double.**

Le passage à l'Euro a été une aubaine pour arrondir les prix, puis, ces dernières années, les hausses de l'énergie, la réévaluation du SMIC, le prix des matières premières ont contribué à faire grimper le prix du pain.....

Jean-Paul TIZON

Répondre aux questions suivantes. (document 2/8)

Brevet Professionnel	Session 2011	Sujet
Spécialité : BOULANGER	Épreuve : U43 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE	
Temps alloué : 2 h00	Coefficient : 2	Page 1 sur 8

À partir de l'annexe 1 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes.

1.1 - Indiquer qui fixait le prix du pain avant 1987.

.....
.....

1.2 - Citer 3 critères pris en compte pour fixer le prix de vente du pain.

.....
.....
.....

1.3 - Repérer 2 arguments avancés par les boulangers pour justifier la hausse du prix du pain.

.....
.....
.....

1.4 - Citer une raison qui peut expliquer l'écart de prix entre le pain vendu par les artisans et les grandes surfaces ?

.....
.....
.....

1.5 - Donner la signification du sigle SMIC.

.....
.....

1.6 - Indiquer à quel moment il est revalorisé. (2 réponses)

.....
.....
.....

Brevet Professionnel	Session 2011	Sujet
Spécialité : BOULANGER	Épreuve : U43 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE	
Temps alloué : 2 h00	Coefficient : 2	Page 2 sur 8

DOSSIER 2 : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

Vous disposez d'un article de presse (ANNEXE 2).

Lire cet article.

ANNEXE 2

Source : <http://www.letelegramme.com>

35 heures. Dix ans après, un bilan mitigé

- 14 décembre 2009 -

Les 35 heures ont dix ans aujourd'hui. Le 15 décembre 1999, le Parlement votait la seconde loi Aubry, relative à la réduction du temps de travail, et faisait entrer la France dans l'ère des 35 heures. Dix ans après, les observateurs font état d'un bilan mitigé.

"Même à gauche, plus grand monde n'ose s'en réclamer", assène, à propos des 35 heures, le ministre du travail Xavier Darcos, dans une interview accordée aujourd'hui au Figaro. Le 15 décembre 1999, le Parlement votait la seconde loi Aubry, relative à la réduction du temps de travail (RTT). Une loi qui reste aujourd'hui fort contestée, malgré de multiples ajustements.

La durée légale de travail ramenée à 35 heures par semaine

En 1999, la loi Aubry 2 est votée, et applicable à partir de 2000. Elle fait passer la durée légale du travail de 39 heures à 35 heures, moyennant la généralisation et la pérennisation des exonérations de cotisations sociales. Principaux objectifs mis en avant par les socialistes : partager le travail, et donc créer des emplois, et libérer plus de temps libre pour les salariés français.

Lois TEPA et Pouvoir d'achat : assouplissement des 35 heures

Voulant clairement rompre avec les 35 heures, sans pour autant les supprimer, Nicolas Sarkozy en avait fait un slogan de campagne : "Travailler plus pour gagner plus." Ceux qui voulaient travailler plus devaient en avoir la possibilité. D'où deux lois d'ajustement : la loi TEPA (2007), et la loi Pouvoir d'achat (2008). La première visait à exonérer les heures supplémentaires de la plupart des charges sociales. La seconde introduit notamment le principe de rachat des jours de RTT.

Deux lois à l'application difficile, rappelle une enquête de Cegos. Tout d'abord, l'initiative d'effectuer ou non des heures supplémentaires (heures effectuées au-delà de 35 heures hebdomadaire ou 1607h ou 35h en moyenne sur l'année) revient à l'employeur, et non au salarié. D'autant plus que les 35 heures ont fait disparaître les heures supplémentaires dans l'organisation du travail de certaines entreprises. Concernant la loi Pouvoir d'achat, tous les rachats de JRTT ou de repos ne bénéficient pas obligatoirement de l'allègement TEPA.

Brevet Professionnel	Session 2011	Sujet
Spécialité : BOULANGER	Épreuve : U43 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE	
Temps alloué : 2 h00	Coefficient : 2	Page 3 sur 8

A partir de l'annexe 2 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes.

2.1 - Rechercher dans le texte l'objectif de la loi Aubry, l'objectif de la loi TEPA et l'objectif de la loi pouvoir d'achat.

Loi Aubry

.....

.....

Loi TEPA

.....

.....

Loi pouvoir d'achat

.....

.....

.....

2.2 - Indiquer la durée hebdomadaire du travail en France :

En 1997 :

En 2002 :

2.3 - Donner une définition du terme « heures supplémentaires ».

.....

.....

.....

2.4 - Indiquer qui décide des heures supplémentaires dans les entreprises.

.....

.....

2.5 - Définir le terme « pouvoir d'achat ».

.....

.....

.....

Brevet Professionnel	Session 2011	Sujet
Spécialité : BOULANGER	Épreuve : U43 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE	
Temps alloué : 2 h00	Coefficient : 2	Page 4 sur 8

2.6 – Citer le nom de l'organisme national qui publie régulièrement des informations sur le pouvoir d'achat des français. (Ne pas utiliser de sigle)

.....

.....

.....

2.7 - Compléter le tableau de calcul des heures supplémentaires de Mme Séverin (**DOCUMENT 1**), à partir de la fiche de présence (**ANNEXE 3**) et d'un extrait de la loi sur le calcul des heures supplémentaires (**ANNEXE 4**).

ANNEXE 3

Fiche de présence de Mme Séverin					
MOIS : AVRIL 2011					
	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5
Heures effectuées	42	35	48	36	35
					Le 30 avril 2011 Séverin

ANNEXE 4

Source : http://vosdroits.service-public.fr
Majoration de salaire
Les heures supplémentaires ouvrent droit à une majoration de salaire de :
25 % pour les 8 premières heures (de la 36ème à la 43ème heure),
50 % pour les heures suivantes

DOCUMENT 1

Nom du salarié :	Mois de			
	Heures effectuées	Heures normales	Heures majorées à 25 %	Heures majorées à 50 %
Semaine 1
Semaine 2
Semaine 3
Semaine 4
Semaine 5
TOTAL

Brevet Professionnel	Session 2011	Sujet
Spécialité : BOULANGER	Épreuve : U43 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE	
Temps alloué : 2 h00	Coefficient : 2	Page 5 sur 8

2.8 - Compléter le tableau des cotisations sociales à la charge de Mme Séverin au mois de mai 2011 (DOCUMENT 2).

DOCUMENT 2

Salarié : Mme Séverin				
Mois de MAI 2011				
Salaire brut pour 151.67 h : 1365.03 €				
Heures supplémentaires : aucune				
Plafond de la sécurité sociale : 2946 € mensuel				
Nom de la cotisation	Base de calcul	Taux de cotisation	Montant de la cotisation	Détail des calculs
CSG	97 % du salaire brut	7.5 %
CRDS	97 % du salaire brut	0.5 %
Assurance maladie, maternité, invalidité....	Salaire total	0.75 %
Assurance vieillesse	Salaire total	0.1 %
Assurance vieillesse	Plafond de la S.S	6.65 %

2.9 - Indiquer à quoi servent les cotisations sociales.

.....

.....

.....

Brevet Professionnel	Session 2011	Sujet
Spécialité : BOULANGER	Épreuve : U43 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE	
Temps alloué : 2 h00	Coefficient : 2	Page 6 sur 8

DOSSIER 3 : ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

Répondre aux questions suivantes.

3.1 - Citer les deux assemblées qui composent le parlement.

.....
.....
.....

3.2 - Indiquer le nom des personnes qui siègent dans chacune d'elle et indiquer comment elles sont élues (mode de suffrage, durée de leur mandat) en complétant le tableau.

(DOCUMENT 3)

DOCUMENT 3

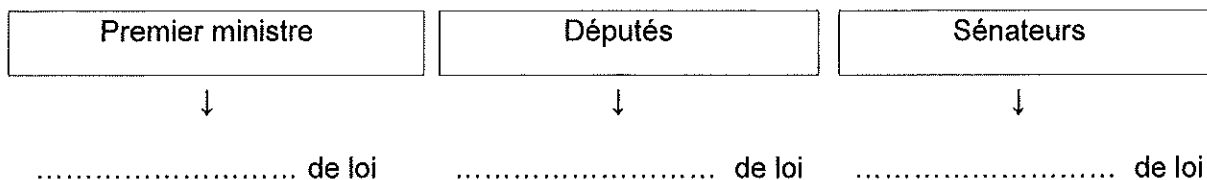
Nom des assemblées
Nom des personnes qui siègent
Mode de suffrage
Durée du mandat

3.3 - Compléter le schéma ci-dessous (**DOCUMENT 4**) expliquant le cheminement d'une loi jusqu'à son application à l'aide des mots ci - dessous.

Liste des mots : Un mot peut être utilisé plusieurs fois

Sénat - Assemblée nationale - Commission - Rapport – Navette - Président de la République -
Journal officiel - Proposition – Projet – Termes - Assemblée

Brevet Professionnel	Session 2011	Sujet
Spécialité : BOULANGER	Épreuve : U43 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE	
Temps alloué : 2 h00	Coefficient : 2	Page 7 sur 8

1. INITIATIVE DE LA LOI**2. EXAMEN DU PROJET OU DE LA PROPOSITION DE LOI PAR LE PARLEMENT EN COMMISSION ET EN SÉANCE PUBLIQUE**

Dépôt sur le bureau de l'assemblée nationale



Examen en 1^{ère} lecture par une commission
Publication d'unécrit



Discussion en 1^{ère} lecture en séance publique et vote par



Transmission à l'autre



Examen en 1^{ère} lecture par

Publication d'un rapport écrit



Discussion en 1^{ère} lecture en séance publique et vote par

ACCORD <i>entre les assemblées</i>	DÉSACCORD <i>entre les assemblées</i>
↓	↓
Adoption du texte dans les mêmes par les deux assembléesdu texte entre les deux assemblées, jusqu'à adoption



Texte définitif adopté dans les mêmes termes par les deux assemblées

3. PROMULGATION DE LA LOI

Promulgation de la loi par le
et publication au

Brevet Professionnel	Session 2011	Sujet
Spécialité : BOULANGER	Épreuve : U43 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE	
Temps alloué : 2 h00	Coefficient : 2	Page 8 sur 8